

Rapport n°13

Individualizzazione di e sovvenzione per l'associ patrimoniali per u 2023

Individualisation des subventions aux associations patrimoniales pour 2023

Douze associations à vocation patrimoniale ont déposé leur demande de subvention pour l'exercice 2023. Les montants proposés seront soumis à l'approbation de la commission des affaires sociales, culturelles et de l'éducation, puis il sera proposé au conseil municipal de les attribuer.

La somme globale attribuée à ce jour s'élève à 39 900,00 €, répartie entre les diverses associations comme suit :

Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2023, fonction 324, article 657400.

Association	Montant demandé	Montant attribué en 2022	Montant proposé en 2023
Amis de la Chapelle Sainte-Croix	4 000,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €
Société des Amis du Musée de Bastia	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Fondation du patrimoine	3 000,00 €	2 100,00 €	2 100,00 €
Les amis de la chapelle de l'Immaculée Conception	2 000,00 €	800,00 €	800,00 €
A Cappellà (festival de la ruralité)	10 000,00 €	1 000,00 €	1000,00€
Association des chercheurs en sciences humaines	500,00 €	1 000,00 €	500,00 €
Société des sciences historiques et naturelles de la Corse	4 000,00 €	4000,00 €	4 000,00 €
Association Petre Scritte	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Lyre Municipale Bastiaise	7 500,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Comité des Fêtes	31 900,00 €	21 000,00 €	21 000,00 €
Provence Archéologie	500,00 €	-	300
Assunta gloriosa	2500	900,00 €	1 000,00 €
TOTAL	:	45 000,00 €	39 900,00 €

En conséquence, il est proposé :

- D'attribuer aux associations patrimoniales une subvention dont le montant est individualisé dans le tableau ci-dessus, pour un montant global de 23 100,00 €.